

Alain Olivier reprend son combat contre la GRC



PHOTO FRANÇOIS ROY, LA PRESSE

Alain Olivier s'est retrouvé au centre d'une enquête ratée qui s'est terminée par la mort d'un policier fédéral en Thaïlande en 1989.

DANIEL RENAUD
LA PRESSE

Publié le 27 juin 2016 à 5h00 Mis à jour à 8h50

De récents jugements sur les «Mr. Big» ont redonné espoir à un Québécois qui a été détenu huit ans en Thaïlande et qui soutient avoir été incité au crime par la police fédérale.

«Ma mère est morte une semaine avant mon retour au Québec. Je n'ai jamais eu la chance de lui dire merci pour tout ce qu'elle a fait. La seule affaire qu'elle m'a demandée, c'est de faire éclater la vérité. Quand il est mort dans mes bras, mon père m'a demandé la même chose. Je vais aller jusqu'au bout», jure Alain Olivier.

Pris à tort pour un chef de réseau d'importation d'héroïne par des enquêteurs de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de la Colombie-Britannique, forcé, dit-il, de devenir agent d'infiltration sous la menace, Alain Olivier, un ancien toxicomane, s'est

retrouvé au centre d'une enquête ratée qui s'est terminée par la mort d'un policier fédéral en Thaïlande en 1989. Il a ensuite passé huit ans dans les geôles de ce pays, dont plusieurs enchaîné sur le plancher.

Après son retour au Canada, en 1997, M. Olivier a déposé une poursuite en dédommagement de 47 millions contre la GRC et le gouvernement canadien. Mais il a été successivement débouté en Cour supérieure et en Cour d'appel. Finalement, la Cour suprême a refusé d'entendre sa cause en 2013.

M. Olivier accuse les enquêteurs de la GRC de s'être parjurés, en particulier sur son rôle et sur la mort du policier Derek Flanagan, et déplore que les juges qui ont décidé de son sort aient travaillé antérieurement pour le même cabinet d'avocats, ce qui les place en potentielle situation de conflit d'intérêts, argue-t-il.

L'espoir renaît

Aujourd'hui âgé de 56 ans, M. Olivier croyait bien sa cause perdue jusqu'à ce que des jugements viennent fissurer les méthodes des policiers sur l'encadrement des agents civils d'infiltration et les « Mr. Big », c'est-à-dire ces opérations qui prévoient plusieurs scénarios visant à coincer un suspect et l'inciter à avouer un crime.

En 2014, la Cour suprême du Canada a maintenu la validité des opérations de type Mr. Big, mais en a restreint l'admissibilité en preuve dans l'affaire d'un père de famille de Terre-Neuve, Nelson Lloyd Hart, qui était soupçonné par les policiers d'avoir tué ses deux filles jumelles de 3 ans, mortes noyées en 2002.

L'an dernier, la Cour d'appel du Québec a libéré de toute accusation Michel Laflamme, qui avait été coincé par la même technique et qui avait pourtant avoué avoir tué sa femme en 1976. Les juges ont considéré que les policiers en ont trop mis et que la confession du meurtrier n'était pas fiable.

Encouragé par ces récentes décisions, Alain Olivier reprend sa croisade, dépoussière son dossier et demandera de nouveau d'être entendu par la Cour suprême.

«Ce qu'on retrouve dans les décisions de Hart et Laflamme, ce n'est rien comparativement à ce qu'ils m'ont fait. J'ai eu des menaces durant 18 mois. Ils m'ont amené en Thaïlande, m'ont fait arrêter là-bas et condamner à mort», dit M. Olivier.

Après avoir tenté en vain de porter plainte au Service de police de la Ville de Montréal et à la Sûreté du Québec, il a déposé une plainte privée au greffe du palais de justice de Montréal. Son dossier compte 4000 pages, dont 170 sur la mort du policier Flanagan. Son témoignage n'en fait pas partie. «Comme ça, personne ne pourra le refuser sous prétexte que j'aurais menti», dit-il.

Alain Olivier a reçu une première réponse d'un juge de paix l'an dernier qui lui a indiqué que son dossier n'était pas recevable tel que présenté et qu'il devait consulter des avocats. Il a écrit trois fois à la juge depuis, mais ses missives sont restées sans réponse.

«Je veux seulement que ma plainte soit amenée devant un juge d'une cour criminelle qui décidera si ma cause pourra aller de l'avant ou pas», demande-t-il.

Une faillite

Invalide depuis qu'il a été frappé par une voiture, M. Olivier vit avec une rente de plus de 100 \$ par semaine. Il a dépensé 496 000 \$ en frais de cour et a fait faillite l'an

dernier. Il donne des conférences et écrit un livre sur son histoire, qu'il prévoit faire en deux tomes.

Il a également participé à l'écriture du scénario d'un film sur toute cette affaire que doit réaliser Daniel Roby. Un des acteurs envisagés pour tenir son rôle était Anton Yelchin, mais celui-ci est mort de façon accidentelle le 19 juin dernier. Le tournage est prévu en 2017 et la sortie en 2018, dit-il.

Depuis 15 ans, si M. Olivier n'a pas écrit 200 lettres, dont plusieurs à des ministres, il n'en a pas écrit une seule. Elles sont toutes restées sans suite, déplore-t-il.

«Je veux simplement que la vérité se fasse. Je ne veux pas que l'on me prenne en pitié. Je me bats pour la viabilité de notre système de justice. Pas juste pour nous, mais pour les générations à venir», conclut Alain Olivier.

Pour joindre Daniel Renaud en toute confidentialité, composez le 514 285-7000, poste 4918, ou écrivez à l'adresse postale de *La Presse*.